

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOUTHIER-SUR-BOËME

016-211602362-20200904-D_2020_7_12A-DE
Reçu le 17/09/2020

8, place du champ de foire
16440-MOUTHIER-SUR-BOËME

tel : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2020_7_12A

L' an deux mille vingt, le vendredi 04 septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle de réunion à la MJC, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 28 Août 2020

Présents : 19

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame LALANDRE Sophie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLLEAU Thierry, Madame RENARD Annie, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Votants : 19

**Objet : Election des membres
élus du CCAS de Mouthiers sur
Boëme (abroge et remplace la
délibération n°2020_7_12
transmise en Préfecture le
09/09/2020)**

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean REVEREAULT

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Vu les articles L123-6, et R123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération 2020-6-1 du 3 07 2020 mentionnant les membres désignés, il est nécessaire d'abroger et remplacer cette délibération et de procéder à l'élection des membres.

Le mode de scrutin pour cette élection est défini par le code de l'action sociale et des familles (Art.R123-8).

Il convient de procéder OBLIGATOIREMENT par :

- scrutin SECRET
- de LISTE
- à la Représentation proportionnelle au plus fort reste
- sans panachage, ni vote préférentiel

Chaque groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans ce cas, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Une liste candidate est déposée :

Election des 7 membres élus du CCAS : Sophie LALANDRE
Jean Luc FOURNIER
Hugues BARBE
Isabelle VERGNAUD
Annie RENARD
Graziella RELET
Julie GANNE

